



ADMINISTRATION  
1545 Chevroux

COPIE

Greffe municipal + Contrôle des habitants  
Tél. 026 667 10 05  
Fax 026 667 24 21  
E-mail admin@chevroux.ch  
www.chevroux.ch

Bourse communale + Bureau du port  
Tél. 026 667 10 11  
Fax 026 667 24 21  
E-mail bourse@chevroux.ch  
port@chevroux.ch

AU CONSEIL GENERAL  
DE CHEVROUX  
Mme Véronique Gut -  
Présidente  
Chemin Lacustre 15  
**1545 Chevroux**

Chevroux, le 3 mai 2023

## **PRÉAVIS MUNICIPAL No 04 / 2023 /**

### **Acquisition d'un véhicule utilitaire permettant le déplacement de remorques à bateaux et autres usages**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### **1. Préambule**

Par ce préavis, la Municipalité sollicite le Conseil général pour une demande d'acquisition d'un véhicule utilitaire permettant le déplacement de remorques à bateaux et pour d'autres usages.

Ce préavis s'inscrit dans la politique de mettre à disposition les 18 places d'entretien pour bateaux. Il s'agira lors des grutages pour la mise à l'eau des bateaux au printemps ou lors de la sortie des bateaux en automne, de pouvoir effectuer le transfert des remorques à bateaux du parking aux places d'entretien ou vice versa.

#### **2. Objet du préavis**

Lors du renouvellement des installations portuaires, 18 places d'entretien pour bateaux ont été créées avec séparateur, afin de respecter les prescriptions en vigueur concernant la protection des sols.

La Municipalité a l'intention de mettre en œuvre l'exploitation de ces places d'entretien pour bateaux. Un règlement d'utilisation des places d'entretien pour bateaux avec les tarifs a été établi.

Au printemps 2023, la Municipalité a effectué des essais, avec le garde-port et en engageant Monsieur Jean-Daniel Mayor, avec son tracteur privé, pour nous permettre d'évaluer le travail que cela représente.

La Municipalité constate qu'il n'est pas possible d'effectuer des grutages en parallèle du déplacement des bateaux sur les places d'entretien. En effet, la prise en charge du bateau sur le parking et sa mise en place ou vice-versa a été estimée en moyenne à 15 minutes par bateau.

./.

Exemple : mouvements de bateaux :

<b>Hypothèse</b>	<b>Matin</b>	<b>Fin de journée</b>	<b>Total</b>
18 bateaux	4h30	4h30	9h00
13 bateaux	3h15	3h15	6h30
10 bateaux	2h30	2h30	5h00

Nous relevons que la prise en charge d'un bateau pour un grutage depuis sa place sur le parking, y compris la mise à l'eau, est calculée sur une moyenne d'une ½ heure par bateau. Environ 1'000 bateaux sont sortis et mis à l'eau par année.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité se voit dans l'obligation de faire l'acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire pour permettre le déplacement des remorques avec bateau et de rentabiliser les places d'entretien. Cette solution est la plus judicieuse et pragmatique pour ne pas perturber les temps de grutage à effectuer par le garde-port.

La Municipalité reconnaît que cette acquisition n'est que pour une courte durée d'utilisation, soit : mars, avril, mai, septembre, octobre, novembre (6 mois).

Mais nous vous rendons attentif que ce véhicule pourra remplacer le tracteur Ford qui arrive en fin de vie, actuellement utilisé par le garde-port. Le nouveau véhicule utilitaire sera également utilisé par le personnel de la voirie.

### **3. Coûts**

La Municipalité demande au Conseil général de lui allouer un montant maximum de CHF. 80'000.- TTC pour l'acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire. Elle se réfère aux offres reçues par différents fournisseurs de la région.

### **4. Financement**

Il est prévu de financer cette acquisition de CHF. 80'000.- TTC par les fonds disponibles en trésorerie. Ceci n'entraîne aucune incidence sur le plafond d'endettement.

./.

## 5. Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

### Le Conseil général de Chevroux

- Vu le préavis n° 04 / 2023 ; Acquisition d'un véhicule utilitaire permettant le déplacement de remorques à bateaux et autres usages ;
- Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### DECIDE

- 1) d'autoriser la Municipalité à faire l'acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire pour un montant total de CHF. 80'000.- TTC ;
- 2) d'autoriser la Municipalité à financer le montant de CHF. 80'000.- TTC, par les fonds disponibles en trésorerie ;
- 3) d'autoriser la Municipalité à amortir le véhicule utilitaire de CHF 80'000.- TTC sur une période de 5 ans.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 2 mai 2023 en séance de Municipalité.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



Charles Edouard Bonny



La Secrétaire :



Sylviane Cattin

